

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20191024-125-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2019

N° 125/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 16 octobre 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 31 octobre 2019,

Objet de la délibération :

Approbation du projet de schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage 2020 - 2025

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	56
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	11
· Non excusé(e)s :	19
- Votants	69

Résultat du vote	
- Pour :	66
- Contre :	
- Abstention :	3

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le vingt-quatre octobre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Trepot sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice, M. Bole Léon quitte la séance à 21h30 (avant tous votes) et M. Bonnefoi Frédéric à 22h50.
- Procuration** Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Chanudet Djamilà à Mme Galmiche Christelle, Mme Petit Marie-Jeanne à M. Pernin Daniel, M. Amiez Yves à M. Ducret Sylvain, Mme Bournez Estelle à Mme Groleau Colette, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Chatelain Claude à M. Dard Pierre, Mme Beaune Catherine à M. Bérion Dominique.
- Suppléé(e)s** Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Bergier Jean-Louis par M. Gosse Pascal, Mme Morel Nicole par M. Huot-Marchand Bernard
- Excusé(e)s** Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle, Magneron Monique, Faillenet Bernadette, Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Bole Léon à partir de 21h30, Guillaume Frédéric, Daudey Pierre, Maugain Romuald, Maire du Poset Thierry & Bourquin Michel
- Absent(e)s** Mmes Muller Valérie, Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Bardey Philippe, Debray Michel, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Laporte Jean, Petetin Yves, Bole Joel, Simon Gilles & Quété Gérard.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Pierre Bruchon, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu l'article 1-III de la loi du 05/07/2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
- Vu le projet de nouveau schéma pour la période 2020-2025 qui fait suite à un diagnostic, plusieurs commissions départementales consultatives des gens du voyage, plusieurs visites/études de site et enquêtes/entretien auprès de 40 ménages,

Considérant d'une part les résultats du bilan quantitatif et qualitatif pour 2013-2018 et, d'autre part, l'évolution des besoins restant à satisfaire et l'élaboration d'un programme d'actions territorialisées,

L'Etat et le Département prescrivent pour la CCLL la création de deux terrains familiaux (soit 2 x 2 à 4 places) sur les secteurs suivants : Lavans-Quingey et/ou Ornans et/ou Tarcenay-Foucherans.

Parallèlement, un plan d'actions est mis en œuvre pour :

- Maintenir une politique scolaire ambitieuse,
- Décliner des actions de formation, de qualification et d'insertion professionnelle,
- Renforcer l'accès à la santé.

Le président et la vice-présidente rappellent que les propositions de terrains seront faites en concertation avec les communes.

Le conseil, invité à se prononcer, à la majorité, 3 abstentions (Ms. Dard Pierre, Chatelain Claude et Barbet Henri), valide le projet de schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage.

Fait et délibéré en séance, le 24.10.19

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de Communes
Lote 1501
7, rue Edouard Bastide
25200 ORNANS